

RECAPITULATIF DES MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Motif	Bénéficiaires	Conditions	Durée d'absence	Nombre maximum de journées prises en charge	Intervention du Département
longue durée	tout exploitant agricole, conjoint et aide familial	l'adhérent ne doit pas être présent sur l'exploitation	minimum 3 jours consécutifs	8 par an et par adhérent	18 € maximum par jour dans la limite de 80 % d'aides publiques
courte durée					
journées découvertes	nouvel installé depuis moins de 5 ans primo-acquéreur au moment	l'adhérent est présent sur l'exploitation afin d'apprendre à laisser des consignes, à déléguer son travail au salarié et à se familiariser avec les pratiques du remplacement	-	3 jours par adhérent	168 € par jour
ne seront pas pris en compte les voyages d'études, d'affaires, les stages, les formations, les accidents (du travail et de la vie privée), la maternité, les maladies (professionnelles ou non), ainsi que les cures thermales.					